



Festival International
de Films de Fribourg

34^e 20 > 28.03 2020

CALL FOR ENTRIES

Entrez dans la grande famille du FIFF: Participez à sa 34^e édition!

Règlement 2020

34^e Festival International de Films de Fribourg

Sélection officielle

Compétition internationale : Longs métrages

Délai inscription : vendredi 13 décembre 2019

Dates du Festival : 20 – 28.03.2020



Festival International
de Films de Fribourg

34^e 20 > 28.03 2020

1. LE FESTIVAL

1.1. Présentation

Manifestation cinématographique la plus populaire de Suisse occidentale avec plus de 44'000 entrées, le Festival International de Films de Fribourg (FIFF) est l'un des rendez-vous pionniers en Europe dans la découverte des cinématographies d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique, des Proche et Moyen Orient et d'Europe de l'Est. Chaque année (du 20 au 28.03.2020), le Festival est un espace de rencontre et de dialogue entre les cinéphiles de toutes les cultures et origines, amateurs de classiques comme de nouveautés, d'ouvrages d'auteur comme de productions populaires.

1.2. Objectifs

L'un des premiers objectifs du FIFF est de contribuer à la diversité cinématographique et culturelle en Suisse et dans le monde. Le Festival est ouvert à tous les horizons, mais sa Sélection officielle (*Compétition internationale : Longs métrages*) se concentre sur des œuvres des pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, des Proche et Moyen-Orient et des pays de l'Est hors UE.

Le Festival vise à favoriser la distribution des films projetés, en accueillant les cinéastes, producteurs, distributeurs, exploitants de salles et journalistes spécialisés.

1.3. Dates

La 34^e édition du Festival International de Films de Fribourg (FIFF) aura lieu du 20 au 28.03.2020

1.4. Sélection officielle

La Sélection officielle comprend :

- *Compétition internationale: Longs métrages*
- *Compétition internationale: Courts métrages*

Toutes deux sont ouvertes à la fiction, aux documentaires et à l'animation.



1.5. Autres sections

Le Festival propose des sections hors de la Sélection officielle (longs, moyens et courts métrages) pour des films inédits ou peu diffusés en Suisse.

- **Ouverture/Clôture**
- **Cinéma de genre** : films de genre et ses déclinaisons, particulièrement en Amérique latine, Asie, Afrique, Proche et Moyen-Orient et Europe de l'Est
- **Diaspora**: films emblématiques pour une communauté d'exilés et choisis par une personnalité invitée
- **Décryptage** : films autour de questions historiques, sociétales, culturelles
- **Hommage à...** : films choisis par une ou des personnalités qui ont contribué à créer des ponts entre diverses cinématographies
- **Nouveau territoire** : films issus de pays dont le marché cinématographique est encore trop méconnu ou ignoré. 2020 : **Rwanda**
- **Séances de minuit** : films pour les plus de 16-18 ans : horrifiques, érotiques, dérangeants
- **Films du Jury international** : films réalisés, produits ou interprétés par les membres du Jury international
- **FIFFamille** : une sélection de films pour les enfants et leurs parents
- **Passeport suisse** : films réalisés par des cinéastes suisses à l'étranger et films internationaux tournés en Suisse
- **Sur la carte de...** : films choisis par un réalisateur invité selon ses influences cinématographiques

Le Festival propose également une programmation spécialement conçue pour les établissements scolaires, les lycées, les hautes écoles et les universités appelée *Planète Cinéma*. Avec plus de 11'000 inscrits, il s'agit du plus important programme scolaire de Suisse consacré au cinéma.

Le Festival organise des débats avec les cinéastes, à l'intention du public, de la presse et des professionnel-le-s présent-e-s.



1.6. Participation

La participation à la 34^e édition du FIFF implique que les réalisateurs-trices, producteurs-trices et leurs agents acceptent les conditions de participation du règlement.

2. PRÉSÉLECTION

2.1. Conditions de participation

Pour la *Compétition internationale : Longs métrages*, le Festival retient :

- Des films exclusivement issus d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, des Proche et Moyen-Orient et des pays de l'Est hors UE
- Des fictions, documentaires ou animations
- Des longs métrages (> 60 minutes) pour la *Compétition internationale : Longs métrages* (Sélection officielle)
- Des films dont la production est réalisée (sauf exception) durant l'année qui précède la date du Festival
- Des films inédits en Suisse (pour la Compétition, priorité sera donnée aux premières mondiales, internationales ou européennes)
- Nous privilégions le format DCP ou fichier ProRes. Les exceptions sont discutées au cas par cas (fichiers numériques, HDcam, Digibeta)

Le Festival se réserve le droit de programmer jusqu'à 4 projections pour chaque film sélectionné, séance de presse incluse. Toute projection supplémentaire sera négociée avec les ayants droit.

2.2. Inscription *Compétition internationale : Longs métrages*

- Remplir le formulaire d'inscription via [notre page Eventival](#). Connectez-vous sur Eventival pour accéder au formulaire.
- Toute production en DCP, HDcam, Digibeta, fichier Blu-ray ou autre format numérique, avec préférence pour le DCP ou le fichier ProRes.
- Délai inscription : vendredi 13.12.2019



Festival International
de Films de Fribourg

34^e 20 > 28.03 2020

- Dates du Festival : du 20 au 28.03.2020

L'inscription des films doit se faire impérativement au plus tard le 13 décembre 2019 à l'aide du formulaire d'inscription des films disponible sur [la page Eventival](#) du Festival.

Pour que le Festival puisse réellement favoriser la promotion de chaque film sélectionné, **il est impératif que la fiche d'inscription fournie soit remplie intégralement et avec précision, accompagnée de tout le matériel demandé.**

Les films dont les fiches sont incomplètes ne seront pas pris en considération par la commission artistique.

Les informations données sur la fiche seront reprises dans le catalogue du Festival, le site internet, ainsi que dans tous les documents officiels.

Votre inscription sera validée une fois le matériel demandé reçu, en particulier le lien de visionnement.

2.3. Envoi matériel de visionnement (screener et fiche technique)

Les réalisateurs-trices ou producteurs-trices sont invité-e-s à fournir au Festival le matériel suivant lors de l'inscription :

- DVD de visionnement ou accès au visionnement en ligne directement dans le formulaire d'inscription
- 3-5 Photos du film, en haute résolution (300 dpi) minimum
- Une bande-annonce (avec sous-titres en anglais et/ou en français)
- Bio-/Filmographie (400 caractères en maximum)
- Photo du réalisateur

Dernier délai envoi matériel : 17.01.2020

Les frais de transport et d'assurance sont à la charge de l'expéditeur (prière de spécifier sur le colis la mention « **No commercial value, for cultural purpose only** »).

Le Festival accepte les copies de travail (work in progress) si le film peut être terminé dans les délais de l'envoi des copies, soit 30 jours minimum avant l'ouverture du festival.



Festival International
de Films de Fribourg

34^e 20 > 28.03 2020

Le Festival ne renvoie aucun matériel de visionnement après la sélection, que le film ait été sélectionné ou pas.

Les DVDs de visionnement des films inscrits pour participer à la sélection du Festival doivent être envoyés à :

Festival International de Films de Fribourg

Film entry

Esplanade de l'Ancienne-Gare 3

Case Postale 550

1701 Fribourg – Suisse

Tout-e réalisateur-trice ou producteur-trice ayant proposé un film sera informé-e dans les meilleurs délais, dès la clôture de la sélection, par courriel, des décisions de la commission de sélection. Les décisions sont sans appel.

2.4. Frais d'inscription

L'inscription d'un film au Festival n'entraîne aucun frais pour la *Compétition internationale*.

3. FILMS SÉLECTIONNÉS

3.1. Engagement

Une fois invité à participer à la Sélection officielle :

- Le film ne peut pas être retiré de celle-ci
- Le film ne peut pas être montré en Suisse avant le FIFF

3.2. Envoi et retour des copies de films sélectionnés

En cas de sélection, les copies des films, de préférence DCP, doivent impérativement parvenir au Festival **au plus tard 30 jours avant le début de la manifestation**.

Le transport des copies est à la charge du Festival. L'adresse d'envoi sera communiquée aux expéditeurs par le Print Trafic du Festival en temps utile. Une facture Pro Forma doit accompagner la copie avec les mentions usuelles :



Festival International
de Films de Fribourg

34^e 20 > 28.03 2020

- Nom et coordonnées de l'expéditeur
- Titre du film
- Support de projection
- Longueur du film (en minutes)
- Nombre de disques durs, fichiers, cassettes ou bobines
- Indiquer si couleur ou noir/blanc

Les copies des films sélectionnés seront renvoyées au plus tôt le lundi suivant la fin du Festival (sauf exception). Les coordonnées exactes de réexpédition des copies doivent être communiquées au responsable des copies du Festival au plus tard le 1er jour du Festival.

Afin de garantir les meilleures conditions de projection possibles, le Festival encourage, dans la mesure du possible, l'envoi de copies DCP ou de fichiers ProRes.

3.3. Sous-titrage et liste de dialogue

Le Festival propose des sous-titres digitaux en anglais, français et allemand pour tous les films sélectionnés dans sa Sélection officielle : les producteurs ou réalisateurs sont priés de joindre la liste des dialogues (+time code) et leurs traductions en anglais, français et allemand (si possible) dès que le film est sélectionné.

3.4. Matériel promotionnel

Le producteur ou le réalisateur fournira par ailleurs le matériel promotionnel suivant :

- Affiches
- Flyers
- 3-5 photos du film en haute résolution (300dpi)
- 2 extraits et trailers (1 minute et 2-3 minutes, avec sous-titres en anglais et/ou en français et idéalement sans insert du logo de la production)

Le Festival pourra en disposer à sa guise. Ce matériel est, en effet, fourni en prévision de la promotion du film et sera utilisé par le festival pour toutes les



Festival International
de Films de Fribourg

34^e 20 > 28.03 2020

publications (site web, catalogue, envoi à la presse, imprimés). Le festival n'est pas dans l'obligation de créditer les photos.

3.5. Diffusion médiatique

La participation au Festival implique l'autorisation de passage à l'antenne ou sur les sites internet des médias de bandes-annonces ou d'extraits limités à 10% de la durée totale du film et ne pouvant en aucun cas excéder 3 minutes chacun.

3.6. Vidéothèque

Les films sélectionnés seront mis à disposition pour l'organisation du Festival et certains professionnels dans nos bureaux pendant la durée du Festival uniquement. En acceptant le règlement, les détenteurs de droits du film autorisent leur film à être accessible sur le serveur. Afin de pouvoir visionner les films dans les meilleures conditions, les participants-tes devront donner une copie du film en fichier numérique.

3.7. Partenariat avec Festival Scope

Les films sélectionnés en Compétition internationale seront accessibles sur le site Festival Scope, uniquement pour les professionnels-elles de l'industrie cinématographique.

Le Festival International de Films de Fribourg étend l'expérience du Festival en présentant, en partenariat avec Festival Scope, une reprise en ligne de ses courts et longs métrages sélectionnés. Les places sont limitées à 200 par film. La reprise a lieu dans une salle virtuelle, opéré par Festival Scope (www.festivalscope.com). Cette salle restera ouverte pendant deux semaines à partir du 29 mars 2020. Les projections seront gratuites, en streaming sécurisé (pas de download) et limité à un seul visionnage par personne. L'objectif de cette initiative est d'apporter de la visibilité aux films grâce aux partenaires média et à une promotion dédiée. L'équipe de Festival Scope prendra contact avec vous pour vous demander votre accord et quelques données techniques.



3.8. Projection pour la presse et les professionnels

Des projections spéciales pour la presse et les professionnels sont organisées pendant le festival pour les longs métrages en *Compétition internationale*. Ceci engendrera une projection supplémentaire en dehors des projections publiques.

3.9. Lieux de projections

Le Festival a lieu à Fribourg et dans sa région.

3.10. Assurances

Le Festival supporte les frais d'assurance entre la réception et la réexpédition des films, dès l'arrivée de la copie en Suisse jusqu'à son départ de Suisse. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, le Festival n'est engagé que pour la valeur de remplacement de la copie. Aucune réclamation concernant l'état des copies ne sera prise en compte si elle est faite plus de 8 jours ouvrables après la réception de celles-ci par le destinataire ou avant toute nouvelle projection en dehors du Festival ayant lieu dans ce délai.

3.11. Invitation au FIFF

Le Festival invite, en priorité, les réalisateurs de la Compétition internationale selon le règlement de l'hospitalité. Lorsqu'il invite, le Festival se réserve le droit d'établir l'itinéraire du voyage en accord avec la personne invitée. Le Festival décide des dates de projection des films. Une fois sur place, les réalisateurs-trices invité-e-s sont priés d'être présent-e-s lors de ces projections. Ces dates seront précisées dans un délai minimum de 15 jours avant le Festival.

3.12. Récompenses et Jurys pour les longs métrages en Compétition internationale

A l'issue du Festival près de 70'000 CHF de prix seront partagés entre les films (longs métrages) désignés par plusieurs Jurys :



Festival International
de Films de Fribourg

34^e 20 > 28.03 2020

- le Jury international
- le Public
- le Jury œcuménique
- le Jury de la critique suisse (Critic's Choice Award)
- le Jury des jeunes (COMUNDO)

Le Festival se réserve le droit de modifier, ajouter ou supprimer, des prix selon les événements.

3.13. Diplômes de participation, promotion et publication des prix du Festival

Chaque réalisateur-trice dont le film aura été projeté durant le Festival en Sélection officielle recevra un diplôme attestant de sa participation.

Chaque réalisateur, producteur ou distributeur recevra un extrait de revue de presse relatif au film le concernant.

Tous les films primés au Festival devront inclure le nom de leur(s) récompense(s) ainsi que la mention « **Fribourg International Film Festival 2020** » sur leur documentation promotionnelle. Tous les films présentés peuvent utiliser pour leur promotion la mention : « **Fribourg International Film Festival 2020 Official Sélection** ».

3.14. Cas non prévus et contestations

La direction du Festival est chargée de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée. La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.